

Rapport 2019 de l'ASA sur la durabilité

Rapport sectoriel sur les placements de capitaux, l'écologie en entreprise et la souscription

Sommaire

| Éditori | ial | 4 |
|---------|---|----|
| 2 | Résumé | 7 |
| 3 | La durabilité, objectif suprême de la branche de l'assurance | 9 |
| 4 | Chiffres et fait sur la durabilité dans le secteur de l'assurance | 11 |
| 5 | Perspectives | 19 |
| 6 | Annexes : exemples | 21 |

Éditorial

Le premier rapport de l'Association Suisse d'Assurances ASA sur la durabilité sort à une époque marquée par la crise du coronavirus. La durée et les répercussions à long terme de cette crise sur l'économie et la société ne sont pas encore estimables à la date de l'échéance rédactionnelle. Beaucoup de choses ne seront pas comme avant, mais tout ne sera pas nouveau. Avec ses multiples facettes, la durabilité est et reste la condition d'une économie stable, d'une société sûre et d'un environnement sain – y compris après le coronavirus.

Les assureurs privés suisses sont des employeurs, des contribuables et des investisseurs importants, en Suisse comme à l'étranger. Ils prennent en charge les risques que les entreprises ou les particuliers ne peuvent ou ne veulent pas supporter seuls. Ils leur permettent ainsi d'utiliser leurs ressources dans des perspectives de long terme et pour le bien de l'économie et de la société. Acteurs de premier plan et moteurs de l'économie suisse, les assureurs privés suisses assument une responsabilité économique. Cela se traduit notamment par un engagement clair en faveur de la durabilité et de sa mise en œuvre progressive dans les affaires d'assurance. Le présent rapport met en évidence les efforts fournis jusqu'ici par la branche dans les domaines des placements de capitaux, de l'écologie en entreprise et de la souscription. Il permet de dresser un état des lieux sectoriel et contribue à alimenter de la manière la plus factuelle possible les discussions sur la durabilité.

La durabilité est loin d'être nouvelle pour l'assurance. Les questions de durabilité relèvent depuis toujours des affaires d'assurances, qu'il s'agisse d'évaluation des risques, d'articulation de contrats d'assurance ou de prévention des sinistres. Il y a longtemps que les assureurs actifs à l'international en particulier prennent en compte les risques liés au changement climatique et qu'ils s'interrogent sur leurs répercussions sur l'environnement, la société et les affaires d'assurance. C'est la raison pour laquelle les compagnies membres de l'ASA se sont prononcées dès 2016 pour le respect de l'accord de Paris et ont soutenu les objectifs du Conseil fédéral en matière de réduction des émissions de

CO₂. Nombre d'entre elles ont également participé spontanément en 2017 à la première analyse réalisée par la Confédération sur la cohérence climatique du portefeuille des assureurs et des caisses de pension suisses et s'en sont ensuite servi pour dresser un bilan de leur propre situation.

L'opinion publique s'intéresse surtout à la durabilité des placements de capitaux. Investisseurs institutionnels importants avec un horizon de placement à long terme, les assureurs privés suisses entendent jouer un rôle moteur et s'efforcent de faire coïncider durabilité et rendement afin d'obtenir un réel impact sur l'économie. En la matière, les assureurs privés suisses se trouvent dans une situation relativement confortable. Les affaires d'assurance s'inscrivant par essence sur le long terme, elles ont besoin de placements sûrs générant des rendements stables sur la durée. Il est de plus en plus évident que les investissements durables répondent bien à ces exigences. Du point de vue économique, il n'y a donc aucune raison de ne pas se porter sur eux. Les compagnies membres de l'ASA sélectionnent leurs placements en tenant compte des critères de durabilité connus sous l'abréviation ESG (il s'agit des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'ASA envisage de publier désormais ce rapport sur la durabilité à un rythme annuel et d'en améliorer en permanence la fiabilité. Ce rapport illustre notre conviction selon laquelle la responsabilité et l'implication individuelles constituent les meilleures conditions préalables à l'accroissement de la durabilité du cycle économique. En tant qu'acteurs économiques, la durabilité est dans notre propre intérêt. Il n'est pas nécessaire qu'elle fasse l'objet de prescriptions supplémentaires – pas même après la crise du coronavirus qui a mis en exergue le pouvoir régulateur de l'État dans des situations de crise. C'est la raison pour laquelle nous rappelons volontiers l'intention formulée par le Conseil fédéral avant la crise de s'en remettre au principe de subsidiarité et à l'économie de marché pour inscrire la durabilité dans le secteur des finances. L'économie de marché et la durabilité ne sont pas antinomiques - bien au

contraire, elles se soutiennent mutuellement lorsque les conditions préalables ont été définies correctement. Nous devons suivre cette voie pas à pas.

Thomas Helbling

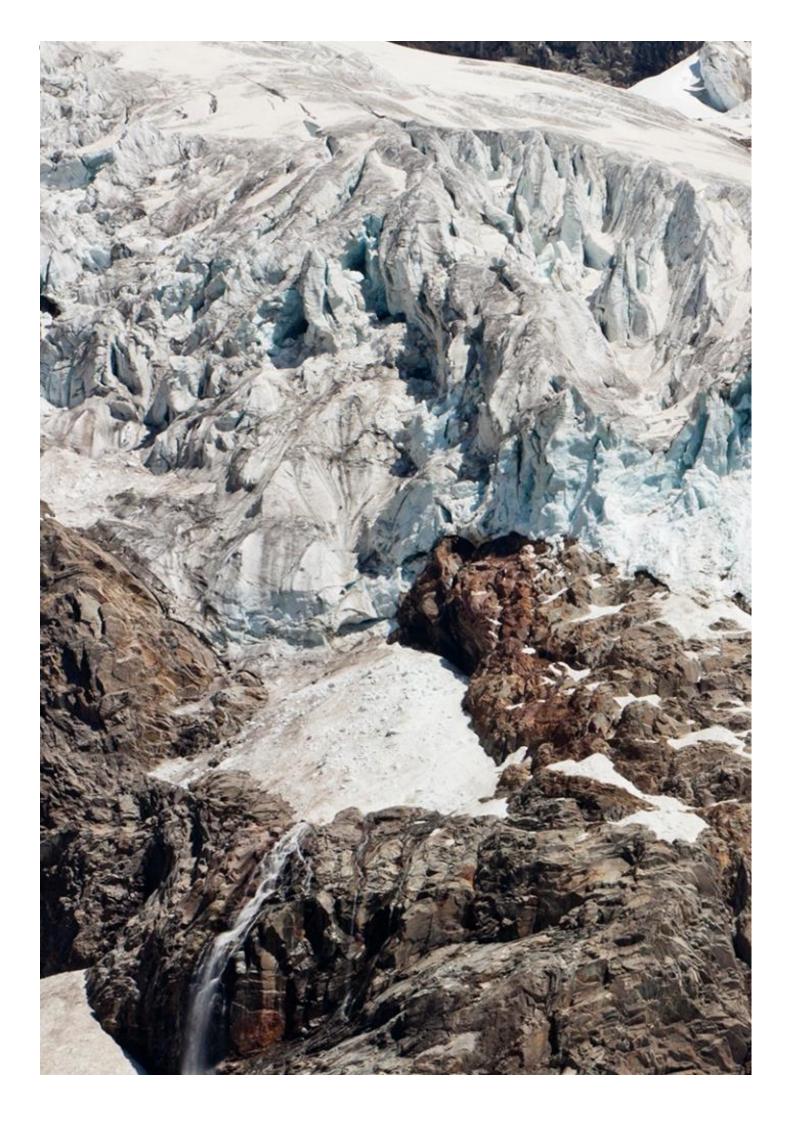
Directeur de l'ASA

T. Helly

Urs Arbter

fl. feller

Vice-directeur de l'ASA



2 Résumé

Pour la première fois, le secteur suisse de l'assurance présente son engagement en matière de durabilité dans un rapport commun. Le rapport de l'ASA sur la durabilité porte sur les placements de capitaux, l'écologie en entreprise et la souscription. Il repose sur les données fournies par 32 compagnies membres de l'Association Suisse d'Assurances ASA. Avec leurs investissements, celles-ci couvrent 94 pour cent des capitaux placés par les assureurs privés (soit 582 milliards de francs au total au 31 décembre 2018 ; source Finma).

Dans le domaine des placements de capitaux, l'enquête montre qu'au cours de l'exercice sous revue 86 pour cent des placements effectués par les compagnies membres ayant répondu à l'enquête reposent sur un processus d'investissement impliquant des critères ESG lors des décisions d'investissement. ESG est l'abréviation de « Environmental », « Social » et « Governance » ; on parle des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces critères sont essentiellement appliqués dans les catégories de placements des biens immobiliers, des titres à revenu fixe, des actions et des placements alternatifs.

Éléments incontournables de leurs efforts en matière de durabilité, l'allocation durable et responsable des ressources et les mesures correspondantes font partie intégrante de la gestion opérationnelle de nombreuses compagnies membres. C'est ce qui ressort du sondage réalisé dans le domaine de l'écologie en entreprise. Elles sont 25 compagnies membres à publier un bilan écologique en interne qu'elles mettent d'ailleurs également à la disposition du public. Le présent rapport sur la durabilité s'appuie sur les données des années 2017 et 2018, car celles de l'année 2019 n'étaient pas encore disponibles. Les valeurs rapportées mettent en évidence une amélioration du bilan écologique. Ce sont surtout la consommation d'énergie ainsi que les émissions de CO₂ en équivalent plein temps qui ont diminué en 2018 par rapport à l'année précédente.

Concernant la souscription, nous ne disposons pas d'une telle base de données commune. En conséquence, le rapport sur la durabilité souligne quelques mesures concrètes des assureurs privés suisses qui témoignent de leur engagement dans le domaine de la durabilité. Aujourd'hui déjà, des assureurs renoncent par exemple à couvrir certaines entreprises ou des pans entiers de la technologie. Il s'agit alors surtout d'exclure des industries et des projets à forte intensité de CO₂. D'autres assureurs adoptent une approche différente et pratiquent un engagement actif dans les entreprises à assurer en cherchant le dialogue avec les dirigeants : les assureurs fixent les conditions devant être remplies et atteintes par les entreprises assurées sous peine de perdre la couverture d'assurance.



3 La durabilité, objectif suprême de la branche de l'assurance

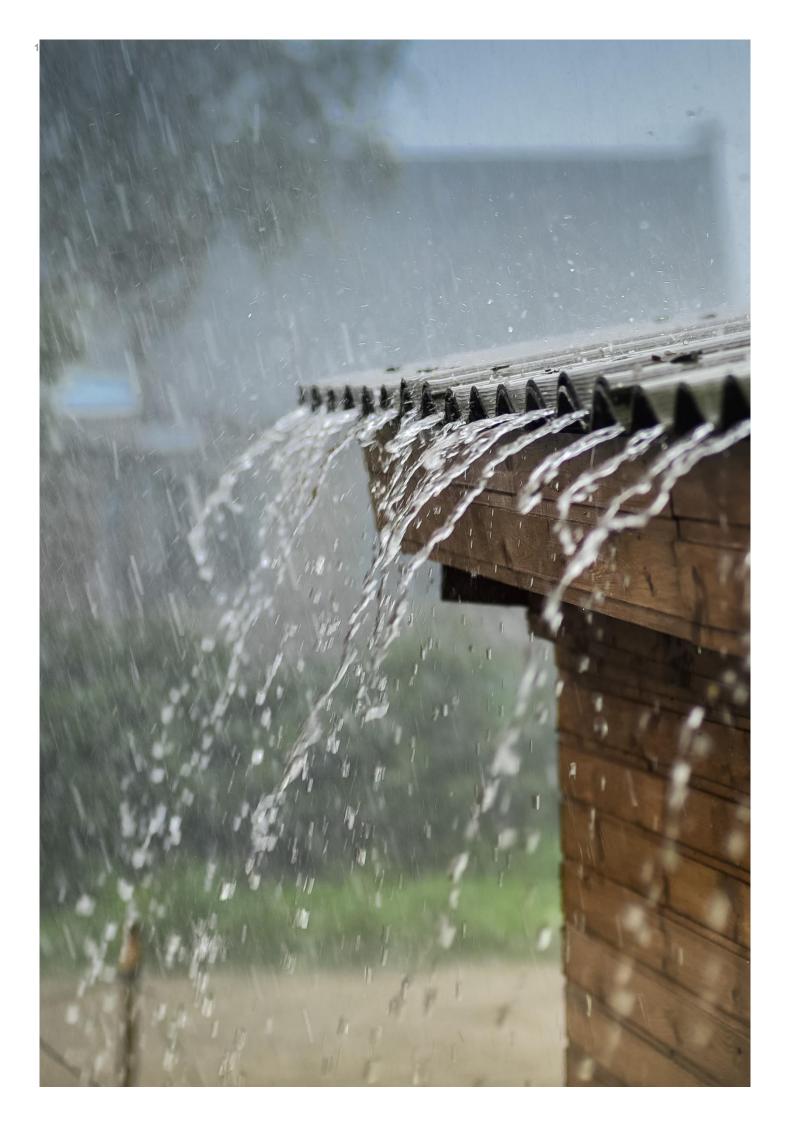
L'Association Suisse d'Assurances ASA a élevé la durabilité de son activité au rang de priorité stratégique. Ce choix ne s'explique pas uniquement par le fait que la branche de l'assurance compte au nombre des acteurs majeurs de l'économie suisse, mais parce que la durabilité fait partie de l'ADN des affaires d'assurance. Forte de son expertise reposant sur une longue expérience, l'ASA fait preuve d'un engagement ciblé et public – autant pour le bien de la Suisse que de la branche.

Il existe un grand nombre de définitions et d'interprétations de la durabilité. Il s'agit essentiellement de compenser la consommation effective des ressources, ce qui présuppose la vérité en termes de coûts. En tenant compte de la durabilité le long de sa chaîne de création de valeur, l'industrie de l'assurance est à même d'apporter une large contribution en faveur d'un environnement plus vivable, d'une société plus responsable et d'une économie plus stable. La durabilité est une tâche commune de la société, de la politique et des entreprises. Elle devrait reposer essentiellement sur la responsabilité et l'implication individuelles. Cette implication s'observe surtout lorsque la durabilité est dans l'intérêt propre de l'acteur économique concerné. C'est le cas du secteur de l'assurance. Ses affaires s'inscrivent par essence sur la durée et dépendent également fortement de l'état du site économique, de la société et du climat général.

Dans le cadre de sa Stratégie 2020-2024, l'ASA a élevé la durabilité au rang de ses priorités. Les objectifs suivants en ont été déduits.

 Environnement agréable, économie stable et société sûre: L'ASA veut renforcer la collaboration avec les politiques, les pouvoirs publics et les autres groupes d'intérêt importants. Il s'agit de promouvoir ainsi une action sociale à large échelle sur les questions d'environnement, de services sociaux et de gouvernance. Les progrès réalisés doivent faire l'objet de communications régulières, ce qui génère de la transparence.

- Lignes directrices qui tiennent compte des critères
 ESG: L'ASA veut concrétiser les critères ESG en vue
 de formuler des recommandations pour l'industrie de
 l'assurance. Elle étudie les options possibles dans les
 domaines des produits, de la souscription, des sinistres
 et des placements de capitaux; elle accompagne les
 compagnies membres et encourage le transfert de
 savoir-faire.
- Réduction des émissions de CO₂ et contribution à la réduction du réchauffement climatique: L'ASA s'engage à contribuer à l'émergence d'une économie sobre en émission de gaz à effet de serre et résiliente face aux changements climatiques. Elle soutient la politique climatique de la Confédération en vue de la réalisation des objectifs de l'accord de Paris.
- Atténuation des conséquences du réchauffement climatique: L'ASA évalue des facteurs de risque intrinsèques à la branche et leurs répercussions. En assurance des dommages naturels, elle encourage et soutient des projets de prévention contre les risques naturels. En la matière, l'ASA entend travailler en étroite collaboration avec la Confédération et des investisseurs privés afin principalement de veiller au respect de l'accord de Paris par la Suisse.
- Développer la prévoyance et l'aide sociale : Dans l'optique de la durabilité, l'ASA s'engage en faveur d'une prévoyance vieillesse qui présente une articulation durable du système des trois piliers afin que ce dernier soit également viable et performant pour les générations futures. Par ailleurs, il faut préserver les assurances privées en maladie complémentaire, en indemnités journalières en cas de maladie ainsi que les assurances-accidents en tant que composantes de la durabilité sociale et garantir leur développement.



4 Chiffres et fait sur la durabilité dans le secteur de l'assurance

4.1 Méthodologie et limites

Le présent rapport sur la durabilité permet pour la première fois de formuler des affirmations d'ordre général sur le thème de la durabilité pour les compagnies membres de l'Association Suisse d'Assurances. Il couvre trois domaines de l'assurance : les placements de capitaux, l'écologie en entreprise et la souscription.

Concernant les domaines des placements de capitaux et de l'écologie en entreprise, l'ASA a récolté les données de ses compagnies membres au moyen de questionnaires. Il s'agit de déclarations des compagnies membres elles-mêmes. Ces données permettent d'énoncer des affirmations quantitatives sur les valeurs patrimoniales gérées de manière durable ainsi que sur les niveaux de CO₂ des compagnies membres.

- Les données ont été collectées entre mi-décembre 2019 et mi-janvier 2020. La date de référence est le 31 décembre 2019.
- La participation au sondage était facultative.
- Sur les 76 compagnies membres, 32 ont participé au sondage (elles gèrent 94 pour cent des placements de capitaux de l'assurance privée).
- Les données des compagnies prises individuellement ne seront pas communiquées¹.

Au regard des parts de marché des entreprises participantes, les informations fournies permettent de tirer des conclusions valables pour l'ensemble de la branche de l'assurance. Des explications qualitatives sur les efforts de la branche viennent compléter les résultats quantitatifs.

Concernant le point sur la souscription, aucune donnée quantitative n'a été enregistrée. Les prestations et les mesures des différents assureurs servent ici de base aux indications qualitatives sur l'assurance. Ces informations reposent essentiellement sur les rapports de durabilité et les déclarations des compagnies membres. Des exemples concrets viennent illustrer ce qui est effectivement mis en œuvre dans les faits.

Autres activités

Le présent rapport s'est concentré sur les activités mentionnées. Néanmoins, les compagnies membres assument également d'autres manières leurs responsabilités sociale et écologique. Elles s'engagent en faveur de projets durables par le biais de fondations et d'activités de mécénat. Les assureurs offrent à leurs collaborateurs de bonnes conditions de travail, leur permettent de suivre des formations continues et encouragent activement leur engagement social et politique. Une autre thématique importante pour l'association d'assurances n'est pas reprise dans ce rapport : la prévoyance vieillesse. Pour l'ASA, la prévoyance pour les jeunes et les plus âgés relève aussi de la durabilité. Le risque est grand que nous ne laissions aux générations futures davantage de dettes que de prestations. C'est la raison pour laquelle l'ASA s'efforce de définir une prévoyance qui puisse également obtenir la mention de durable.

¹ La majorité des compagnies membres publient des bilans écologiques et communiquent sur leurs sites Internet des

4.2 Domaines d'enquête

4.2.1 Placements de capitaux

L'orientation des flux de capitaux dans des placements durables consiste en une mesure directement applicable par les assureurs. De fait, ce sont surtout les grands groupes d'assurances actifs à l'international qui ont commencé dès avant 2019 à gérer leurs investissements selon des critères de durabilité ou à réorganiser l'ensemble de leurs portefeuilles en conséquence. Dans certains domaines, comme dans l'immobilier, les assureurs investissent déjà depuis longtemps en tenant compte tout particulièrement des aspects relatifs à la durabilité.

À l'automne 2018, les compagnies membres de l'ASA se sont engagées à introduire des critères ESG en matière de pilotage de leurs propres placements de capitaux. ESG est l'abréviation de « Environmental », « Social » et « Governance » ; on entend par là la responsabilité à l'égard de l'environnement, des questions sociales et de la direction d'entreprise. Il s'agit de la prise en compte des questions environnementales et sociales ainsi que d'une bonne gouvernance d'entreprise. C'est la première fois que l'ASA demande à ses compagnies membres de bien vouloir participer à un sondage afin de récolter des données sur la manière dont elles gèrent leurs investissements. Un enregistrement homogène n'est pas vraiment possible dans la mesure où aucune directive valable ou reconnue au niveau international ou national n'a été appliquée de manière uniforme par tous les assureurs. L'ASA s'est donc appuyée sur les critères habituels sur le marché dans le domaine des investissements durables.

Elles sont 32 compagnies membres de l'ASA à avoir répondu à ce sondage, en particulier toutes les grandes compagnies et celles de taille moyenne. Les compagnies membres ayant participé à l'enquête gèrent 94 pour cent des placements de capitaux de l'assurance privée. Près de 86 pour cent de ces placements de capitaux reposent sur un processus d'investissement impliquant des critères ESG.

Valeurs obtenues dans les principales catégories de placements :

- Biens immobiliers (90 pour cent du volume de placement des compagnies participantes)
- Titres à revenu fixe (86 pour cent)
- Actions (82 pour cent)
- Placements alternatifs (56 pour cent)².

À ce sujet, il convient de noter que les exigences réglementaires applicables aux placements de capitaux des assureurs sont extrêmement restrictives, en particulier pour les investissements dans les infrastructures : par exemple, les investissements directs dans des usines qui produisent de l'énergie renouvelable ne peuvent pas être comptés dans les actifs liés. Nombre d'assureurs disposent donc d'une marge de manœuvre très restreinte en matière de placements alternatifs, bien que le secteur soit dans l'ensemble très intéressé par de tels investissements durables et s'inscrivant sur le long terme.

Il ressort du sondage que les assureurs participants placent l'essentiel de leurs capitaux en respectant les critères de durabilité. Nombre de petites compagnies d'assurances qui ne sont pas encore en mesure de fournir des données pour 2019 sont en train de revoir leur positionnement stratégique et de se réorienter vers une démarche responsable. L'ASA veille au transfert de connaissances sur ce thème entre ses compagnies membres.

4.2.1.1 L'application des critères ESG

Sur les 32 compagnies membres ayant répondu au sondage, 25 ont appuyé leurs décisions de placement sur les critères ESG au cours de l'exercice 2019. Elles ont ainsi donné une impression globale de la manière dont elles prennent leurs décisions de placement. Pour les trois dimensions, à savoir critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, des critères d'exclusion sont possibles : le non-respect de l'un de ces critères implique qu'aucun investissement ne sera réalisé. Ces critères sont définis individuellement par chaque compagnie.

² Au regard de la complexité de ces placements (notamment des *hedge funds*), il est difficile d'indiquer la durabilité de chacun des fonds.

L'accent est systématiquement mis sur la responsabilité écologique (E – Environmental) : les thématiques du climat, du changement climatique et des énergies (renouvelables) sont essentielles pour les entreprises qui appliquent les critères ESG. En la matière, différents assureurs privilégient les investissements dans la prévention des catastrophes naturelles et la gestion des eaux. Un autre critère d'exclusion particulièrement répandu vise les entreprises d'approvisionnement en énergie dont la part du charbon dans la production électrique (bouquet énergétique) excède un certain plafond (par exemple 30 pour cent) ou encore les entreprises minières du secteur de l'extraction du charbon.

La prise en compte de la responsabilité sociale dans les critères ESG est un peu moins systématique en 2019. La majorité des entreprises employant des critères ESG appliquent toutefois aussi d'autres critères d'exclusion, en particulier celui du respect des droits de l'homme ou également celui de la vente d'armes prohibées au niveau international. Parmi les autres sujets de préoccupation des entreprises, citons le droit du travail, la santé, la sécurité alimentaire et la formation (dans cet ordre).

Les assureurs qui appliquent des critères sociaux parallèlement aux critères écologiques se concentrent sur la conduite d'entreprise en termes de gouvernance : certains assureurs y ajoutent la diversité et le classement en matière de corruption comme critère de sélection.

4.2.1.2 Placements thématiques

Les compagnies membres de l'ASA ont été interrogées sur leurs sujets de préoccupation prioritaires en matière d'investissement durable. Une ou plusieurs entreprises ont précisé accorder une importance particulière aux sujets suivants :

- impact Investing (investissement à impact);
- investissements dans une infrastructure durable (production d'énergie renouvelable, constructions écologiques (green buildings), infrastructures sociales);
- obligations de développement durable (obligation verte, obligation sociale, obligations durables);

En procédant à des investissements à impact (*impact investing*), les compagnies entendent pouvoir influer en leur

qualité d'actionnaires sur la stratégie des entreprises dans lesquelles elles investissent. Les études montrent que cela peut avoir un impact plus important que le fait de renoncer à investir dans certaines branches. L'investissement dans des infrastructures durables peut contribuer à la transformation du parc immobilier ou de l'approvisionnement en énergie en vue d'un avenir durable et à faible émission de carbone. Selon leur composition, les obligations de développement durable n'ont pas les mêmes objectifs ni priorités. Certaines compagnies se concentrent davantage sur des modes de production socialement équitables et d'autres sur les mesures de respect du climat appliquées dans les entreprises.

4.2.1.3 Adhésions à des organisations

Différentes organisations internationales, régionales ou nationales se consacrent au développement durable, bien que leurs origines ou leurs motivations varient considérablement de l'une à l'autre.

L'échange via les réseaux dans le domaine de la durabilité et le respect des normes permet aux compagnies d'assurances de mieux comprendre les besoins et les attentes à leur égard - par exemple en ce qui concerne les questions environnementales ou sociales - et de réagir alors plus rapidement aux défis et aux changements.

Les grands assureurs suisses essentiellement témoignent leur engagement par leur adhésion et/ou leur participation active dans de telles organisations.

En voici une liste non exhaustive :

Initiatives internationales

- UNEP FI UN Environment Programme Finance Initiative, www.unepfi.org
- Net Zero Asset Owner Alliance, www.unepfi.org/netzero-alliance
- UN Global Compact, www.unglobalcompact.org
- Institutional Investor Group on Climate Change IIGCC, www.iigcc.org
- International Corporate Governance Network ICGN, www.icgn.org
- Forum Nachhaltige Geldanlagen FNG, www.forumng.org

 PRI Principles for Responsible Investment, www.unpri.org

Initiatives nationales

- Swiss Sustainable Finance SSF, www.sustainablefinance.ch
- CEO4climate, https://ceo4climate.ch
- Association suisse pour des investissements responsables ASIR, www.svvk-asir.ch

Promotion des normes et de la transparence

- TCFD Task Force on Climate Related Financial Disclosure, www.fsb-tcfd.org
- GRESB, https://gresb.com
- International Corporate Governance ICGN, www.icgn.org
- UN PSI Principles for Sustainable Insurance, www.unepfi.org/psi
- Global Reporting Initiative GRI, www.globalreporting.org
- CDP, http://www.cdp.net/

4.2.1.4 Transparence en matière de développement durable

Outre ce premier rapport sectoriel sur la durabilité, les compagnies membres de l'ASA qui appliquent des critères ESG lors de leurs investissements entendent présenter explicitement leurs activités et leurs efforts en termes de développement durable dans leur rapport de gestion 2019 ou compléter les informations communiquées jusque-là. Comme les années précédentes, quelques grands assureurs continueront de publier un rapport séparé sur leur durabilité.

En outre, tous les signataires des Principes de l'ONU pour l'investissement durable PRI s'engagent à faire preuve de transparence quant à leur approche de la durabilité. Les rapports correspondants sont disponibles sur le site du PRI (www.unpri.org).

4.2.1.5 Test de compatibilité climatique de l'Office fédéral de l'environnement OFEV

Un nombre agréablement élevé de compagnies membres de l'ASA a déjà participé en 2017 au test pilote de compatibilité climatique réalisé par l'Office fédéral de l'environnement. Elles ont ainsi obtenu des informations sur l'empreinte carbone laissée par leur politique d'investissement. À

l'époque déjà, différentes compagnies d'assurances se sont appuyées sur les résultats obtenus pour repenser ou adapter leur politique de placement.

Les compagnies participantes ainsi que leurs consœurs entendent bien participer au test de compatibilité climatique 2020 de l'OFEV.

4.2.2 Écologie en entreprise

L'allocation durable et responsable des ressources et les mesures correspondantes font partie intégrante de la gestion opérationnelle de nombreuses compagnies membres de l'ASA depuis plusieurs années.

4.2.2.1 Le bilan écologique comme unité de mesure

Il ressort du sondage de l'ASA qu'en 2019, elles sont déjà 25 compagnies membres à dresser un bilan écologique en interne et que la plupart d'entre elles publient ce bilan chaque année.

Les données de ce rapport sur la durabilité portent sur les années 2017 et 2018. Pour 2019, aucun chiffre officiel n'était disponible lors de la réalisation du sondage. Nombre d'entreprises publient ces données dans leur rapport de gestion 2019. Pour évaluer leur bilan écologique, la grande majorité des compagnies d'assurances en Suisse s'appuient sur les normes internationalement reconnues de l'association pour la gestion environnementale et la durabilité des établissements financiers (www.vfu.de).

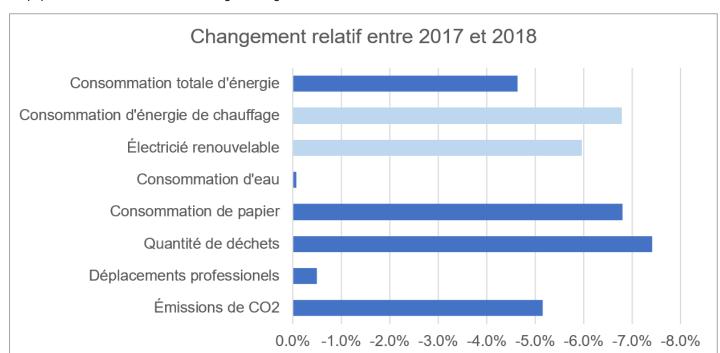
La consommation d'énergie, d'eau et de papier ainsi que les émissions de CO₂ sont ainsi quantifiées et un bilan est établi. Ces dernières sont surtout provoquées par les déplacements professionnels. Par ailleurs, les compagnies font état de nombreux efforts pour réduire leurs émissions directes, d'une part, et pour encourager leurs collaborateurs à agir de manière responsable et durable, d'autre part.

4.2.2.2 Bilan écologique

L'évaluation des valeurs déclarées pour 2017 et 2018 indique une amélioration générale du bilan écologique. Dans le tableau suivant, les valeurs sont indiquées en équivalent plein temps plein (EPT).

| | 2017 | 2018 | Unité | Variation relative |
|---|------------------------|------------------------|--|--------------------------------|
| Consommation totale d'énergie | 4156 | 3963 | en kWh/EPT | -5 % |
| Consommation d'énergie de chauffage | 1886 | 1758 | en kWh/EPT | -7 % |
| Électricité renouvelable³ Part d'électricité renouvelable | 3408 <i>8</i> 2 | 3205 79 | en kWh/EPT en pour cent | -6 % -3 % |
| Consommation d'eau | 13 | 13 | en m³/EPT | ±0 % |
| Consommation de papier | 79 | 74 | en kg/EPT | -7 % |
| Quantité de déchets | 120 | 112 | en kg/EPT | -7 % |
| Déplacements professionnels dont km par avion dont km par voiture dont km par les transports publics | 7263 35 43 24 | 7227 35 42 25 | Km/EPT en pour cent en pour cent en pour cent | -0,5 % -2 % -2 % +5 % |
| Émissions de CO ₂ | 2584 | 2451 | en kg/EPT | -5 % |

Ce sont surtout la consommation d'énergie ainsi que les émissions de CO₂ en équivalent plein temps qui ont diminué en 2018 par rapport à l'année précédente. La consommation de papier et le volume des déchets enregistrent également une forte baisse. Ce tableau montre bien que des efforts ciblés et concrets dans le domaine de l'écologie portent leurs fruits.



³ L'électricité renouvelable est un sous-ensemble de la consommation totale d'énergie et est également incluse dans le sous-ensemble de la consommation d'énergie de chauffage.

4.2.2.3 Quelques exemples concrets d'actions dans le domaine de l'écologie en entreprise

Réduction de la consommation d'énergie

Nombre de compagnies d'assurances s'efforcent en permanence de réduire leurs émissions de CO₂ sur leurs sites en optant pour des stratégies de construction appropriées, comme le passage à des sources d'énergie renouvelables telles que l'hydroélectricité ou le photovoltaïque, ou la certification Minergie.

Déplacements professionnels

Concernant les déplacements professionnels, les compagnies misent de plus en plus sur la durabilité et offrent à leurs collaborateurs la possibilité d'organiser leur temps de travail de manière très flexible en leur proposant le télétravail ou le travail à temps partiel. L'utilisation croissante des outils technologiques comme les conférences téléphoniques, les vidéoconférences ou les conférences en ligne contribue à limiter les déplacements domicile-travail et les voyages d'affaires.

4.2.3 Souscription

4.2.3.1 Vue d'ensemble

Le cœur de métier de l'assurance consiste dans la souscription (*underwriting*), c'est-à-dire la prise en charge de risques que les clients ne peuvent ou ne veulent pas assumer seuls. Cette mission revêt une importance primordiale pour la bonne marche de l'économie.

L'externalisation de risques permet de gagner en sérénité et de libérer des forces pour se consacrer à l'innovation, au progrès et à l'élévation du niveau de vie. À cet effet, les assureurs doivent pouvoir identifier, comprendre et évaluer les risques existants et les nouveaux risques. La souscription est donc au cœur des affaires d'assurance. C'est la raison pour laquelle, les assureurs et les réassureurs actifs à l'international tiennent compte depuis longtemps déjà du changement climatique et des risques environnementaux et sociaux en découlant.

4.2.3.2 Proposer des solutions – Réduire les risques liés à la durabilité

Le secteur de l'assurance doit relever deux défis majeurs : il entend proposer des solutions durables en lien avec le changement climatique et ses répercussions. Enfin, il doit

identifier, évaluer et réduire les risques qui résultent de l'ancrage de la durabilité.

Prévention efficace

Les catastrophes naturelles sont les risques les plus coûteux des affaires d'assurance et de réassurance. Toutes les parties prenantes ont intérêt à prendre des mesures efficaces en matière de prévention des catastrophes naturelles. Il existe un lien direct et scientifiquement prouvé entre le changement climatique et la fréquence, l'intensité, l'étendue et la durée des catastrophes. La progression du volume annuel des indemnisations versées à la suite de catastrophes naturelles ces vingt dernières années reflète cette évolution dans le secteur de l'assurance. Outre des drames humains, ces phénomènes naturels extrêmes provoquent aussi des dommages matériels de plus en plus nombreux et accroissent le risque de dénuement et de bouleversements sociaux.

Des outils comme un radar des dangers naturels facilitent l'estimation de l'exposition au risque des biens immobiliers. Des mesures de protection peuvent ainsi être prises de manière ciblée. Dans les zones exposées, les assureurs intègrent déjà avec succès la protection contre les inondations et les tempêtes dans l'assurance des bâtiments. Dans les régions en développement, les assureurs recourent à la micro-assurance pour renforcer la résistance des couches les plus pauvres de la population aux risques sociaux (voir Annexe).

Outre les risques physiques et sociaux inhérents au changement climatique, les assureurs doivent également surveiller les risques techniques et réglementaires. Pour les entreprises exposées du secteur de l'automobile ou de l'énergie, de tels problèmes sont susceptibles de survenir du fait de la transition vers une économie sobre en carbone. En s'appuyant sur leur expérience des risques et les données à leur disposition, les assureurs conseillent ces entreprises, formulent des recommandations en matière de gestion des risques et leur montrent comment mieux inscrire la durabilité dans leur stratégie. Ce faisant, ils contribuent à prévenir la détérioration de l'image de marque de leurs clients et évitent à ces derniers des pertes qui pourraient s'avérer existentielles. Dans le domaine de l'énergie justement, les assureurs développent des produits d'assurance novateurs

afin d'encourager le recours à une alimentation en énergie durable.

Minimiser les risques liés à la durabilité

Certains assureurs enregistrent les différents risques liés à la durabilité à l'aide de cadres du risque de la soutenabilité (sustainability risk framework). Ils développent des stratégies pour limiter et atténuer ces risques. Au regard du changement climatique et de la réduction nécessaire des émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergie fossile est clairement l'un des risques les plus importants pour la durabilité. Néanmoins, la gestion des risques liés à la durabilité ne se limite pas aux émissions de CO₂. Le respect des droits de l'homme, des conditions de travail décentes, la production d'armes, la prolifération nucléaire, les projets miniers et la construction d'infrastructures dommageables pour l'environnement et d'une utilité sociale contestable constituent aussi des risques liés à la durabilité dont les assureurs tiennent compte lors de la souscription.

Les assureurs assument également une responsabilité sociétale et sociale importante, en particulier dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie et de l'assurance-accidents. En la matière, les exigences de durabilité et la responsabilité sociale et/ou l'obligation qu'ont les assureurs de devoir assumer des risques peuvent s'avérer contradictoires ou du moins leur compliquer énormément la tâche. Les salariés d'une entreprise compromettante peuvent-ils se voir refuser une couverture d'assurance contre les accidents professionnels ou une solution de prévoyance ?

4.2.3.3 Conflits d'intérêts

En matière d'ancrage de la durabilité, les assureurs doivent soupeser soigneusement les conflits d'objectifs et d'intérêts. Si l'on se place sous l'angle du changement climatique, il peut être justifié de ne plus assurer une entreprise affichant une mauvaise note environnementale. Or, lorsqu'il refuse d'accorder une assurance sociale ou une assurance-maladie à une telle entreprise, un assureur doit aussi tenir compte de ce que cela implique pour les employés de cette dernière. Lors de la prise en compte de critères ESG, si un refus d'assurance peut se justifier pour des raisons écologiques, il risque néanmoins d'être contestable sur la base de considérations sociales. Au niveau de l'économie mondiale, il

est intéressant de noter que les diverses législations nationales n'appliquent pas toutes les mêmes normes environnementales ou sociales. Par exemple, les salariés en Suisse bénéficient d'une couverture sociale différente de celle des travailleurs d'un pays sans assurance-accidents obligatoire. En conséquence, ces questionnements relatifs à la durabilité sociale et environnementale ne revêtent pas la même signification ni la même importance pour un assureur actif aux niveaux national ou régional ou pour un réassureur actif à l'international.

Les stratégies d'exécution suivantes appliquées aujourd'hui par les assureurs doivent donc être évaluées en gardant ces questions à l'esprit :

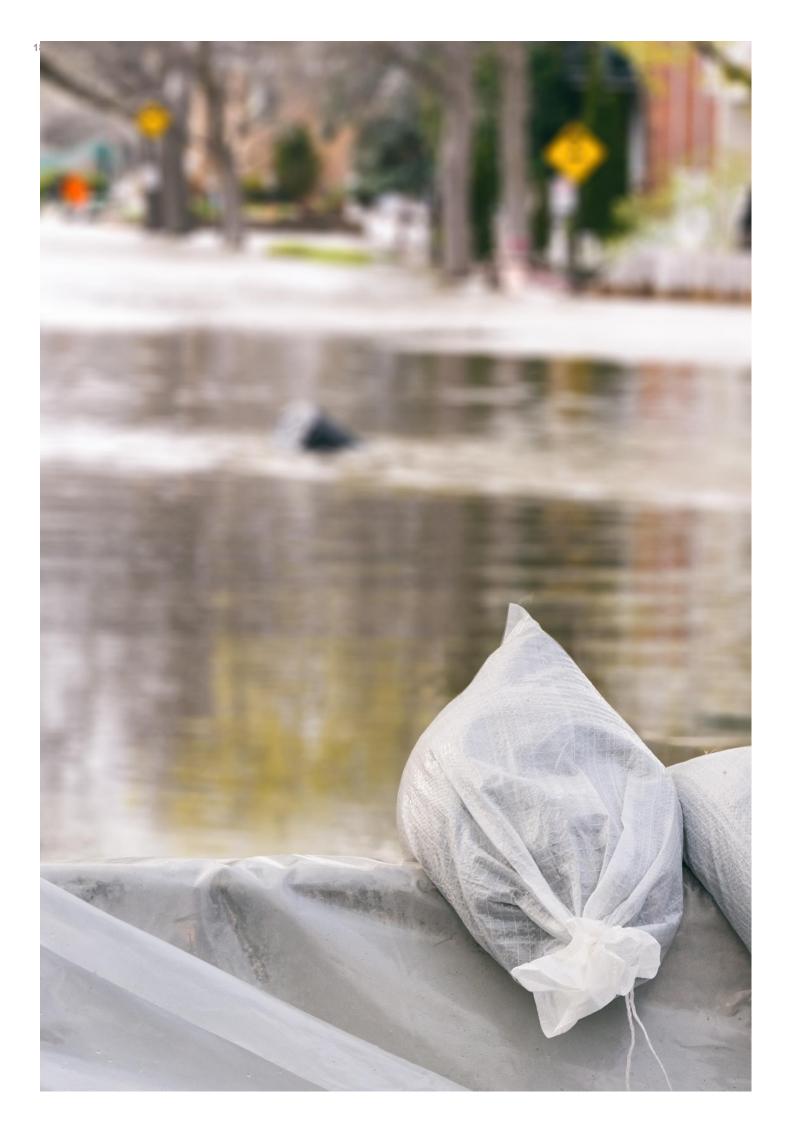
Exclusion

Certains assureurs renoncent à couvrir certaines entreprises ou certaines technologies. Ils définissent alors des directives et des critères d'exclusion. L'opinion publique s'attache surtout à l'exclusion des industries et des projets à forte intensité de CO₂. Une compagnie d'assurances peut donc tout à fait fixer un taux de CO₂ au delà duquel elle ne propose plus de couverture d'assurance (voir Annexe).

Engagement

Un assureur définit des objectifs qui doivent être atteints et respectés. Toutefois, une entreprise qui ne remplit pas les conditions requises ne se voit ni retirer ni refuser la couverture d'assurance. Bien au contraire, l'assureur s'efforce alors par le dialogue de trouver un moyen pour qu'elle atteigne les objectifs visés. Dans le cas d'une entreprise qui consomme de l'énergie produite par le charbon, elle peut par exemple être invitée à réduire progressivement la part du charbon et à se tourner vers des sources d'énergie renouvelables. Ce faisant, elle protège sa réputation et ses actifs et préserve sa future liberté d'action.

Par le développement de nouveaux produits d'assurance couvrant les risques liés aux nouvelles technologies, les assureurs contribuent à stimuler ces dernières, notamment dans le domaine de l'énergie, et, par ricochet, à réduire les risques climatiques. La couverture d'assurance atténue le risque financier pour les investisseurs, ce qui leur permet de dégager des moyens pour d'autres projets (voir Annexe).



5 Perspectives

En inscrivant le thème de la durabilité dans sa stratégie, l'ASA s'engage à communiquer sur les activités du secteur de l'assurance dans ce domaine. Un premier pas est franchi avec la présente édition du rapport sur la durabilité, ce dernier paraîtra à un rythme annuel. Les données ainsi récoltées annuellement permettront d'illustrer l'évolution de la branche dans le domaine de la durabilité. Par ailleurs, l'ASA s'efforcera d'améliorer les données disponibles, de les harmoniser et de s'appuyer sur les normes internationales là où elle jugera cela approprié. Les données récoltées permettront ainsi désormais des analyses plus poussées de la branche et de démontrer l'impact effectif des mesures prises par le secteur de l'assurance en faveur d'une économie plus durable.

L'ASA a pleinement conscience des efforts nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques. Elle les a approuvés. Toutes les compagnies membres sans exception sont prêtes à assumer leur responsabilité en vue de la réalisation des objectifs climatiques de l'accord de Paris. Elles entendent ainsi contribuer plus activement encore à relever les principaux défis écologiques, économiques et sociétaux – ceci en toute autonomie et sans réglementation.



6 Annexes: exemples

Quelques exemples viennent illustrer la manière dont les assureurs inscrivent progressivement la durabilité dans leurs modèles économiques. Cette liste est loin d'être exhaustive. Les compagnies ayant participé à ce sondage ont entrepris bien d'autres activités concrètes encore. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons donc à leurs rapports annuels et à leurs rapports sur la durabilité. Certains membres publient déjà des rapports publics sur les risques liés au climat (*TCFD-Report, Task Force on Climate-related Financial Disclosures*).

Réduire les émissions de CO₂

Depuis 2018, Swiss Re ne couvre plus les entreprises et les projets qui reposent à plus de 30 pour cent sur les centrales à charbon. Depuis l'année dernière, Zurich Assurance n'offre plus de couverture non plus aux entreprises réalisant plus de 30 pour cent de leurs recettes à partir des centrales à charbon ou produisant plus de 30 pour cent de leur électricité à partir du charbon. Quant aux clients existants qui ne respectent pas ces critères, elle les accompagne dans la réduction de leur dépendance par rapport à ces énergies fossiles. AXA a décidé en 2019 de durcir encore ses critères d'investissement dans le secteur du charbon. Elle se donne jusqu'en 2030 pour ne plus soutenir le secteur du charbon des pays de l'OCDE et jusqu'en 2040 dans le reste du monde. Concernant l'industrie du charbon, Swiss Life a défini des directives internes dans le domaine des investissements pour compte propre. Celles-ci stipulent que Swiss Life n'effectuera pas de nouveaux investissements dans des obligations émises par des entreprises qui génèrent plus de 10 pour cent de leurs revenus à partir de l'extraction et de la vente de charbon vapeur.

Dans sa politique d'investissement responsable, la Bâloise a stipulé que, dans son portefeuille d'assurance, elle ne peut investir dans aucun émetteur qui réalise plus de 30 pour cent de son chiffre d'affaires à partir du charbon. L'ensemble des nouveaux fonds et les portefeuilles existants respectent désormais ces principes.

Soutenir les énergies renouvelables

Pour protéger la production d'électricité solaire, laquelle dépend des conditions météorologiques et fluctue fortement, Swiss Re propose depuis 2018 aux entreprises de ce secteur un produit d'assurance qui couvre les pertes de production jusqu'à 95 pour cent d'une production annuelle prédéterminée. Le risque de production s'en trouve réduit et le financement des installations est alors moins cher.

Placements immobiliers

Swiss Life comme AXA intègrent des critères ESG dans l'ensemble du cycle de vie et du processus de création de valeur de leurs investissements immobiliers. À cet effet, Swiss Life a développé son propre cadre de durabilité. AXA s'est fixé comme objectif de réduire systématiquement l'empreinte écologique de ses bâtiments et de les décarboniser afin d'être en conformité avec la stratégie énergétique de la Confédération et les objectifs climatiques de Paris de 2015. Recourir aux labels de durabilité comme « Minergie », « DGNB », « LEED », « BREEAM » ou « HQE », c'est faire attester par des spécialistes externes du respect des critères de durabilité. Allianz Suisse tient également compte de critères de durabilité stricts lors de ses acquisitions et attache une grande importance au respect des objectifs climatiques de Paris, particulièrement lors de la phase d'assainissement. Allianz Suisse rénove ses immeubles de placement exclusivement avec des technologies sans CO2 et modélise pour chacun de ses bâtiments un parcours de décarbonisation conforme aux spécifications de la SIA 2040. Ainsi, Allianz Suisse garantit que son parc immobilier de quelque 300 immeubles parviendra à des émissions nettes nulles d'ici 2050.

À la Vaudoise Assurances, l'intégration de critères écologiques, sociaux et de bonne gouvernance transparaît essentiellement dans l'administration de son portefeuille de biens immobiliers. Il s'agit de réduire l'empreinte écologique. Cette priorité se reflète surtout dans le lancement de travaux d'amélioration de l'enveloppe du bâtiment et la production de

chaleur ainsi que dans l'optimisation de l'exploitation du bâtiment.

La micro-assurance pour une plus grande durabilité sociale

La micro-assurance offre une couverture d'assurance abordable aux groupes de population à faibles revenus des régions en développement. Zurich Assurance et Swiss Re participent à de telles initiatives par le biais de *joint ventures* telles que Blue Marble Microinsurance ou Hemayet Lead. Depuis 2016, Blue Marble Microinsurance propose une couverture d'assurance aux petits paysans du Zimbabwe afin de les prémunir contre les phénomènes météorologiques extrêmes et d'améliorer de ce fait leur stabilité financière. Un projet comparable a été lancé en 2018 en Colombie. En Égypte, les vendeuses sur les marchés, groupe parmi les plus pauvres, se sont vu proposer un accès au système de santé et une couverture pour les risques élémentaires.

Un « lab » consacré aux risques naturels

Des initiatives telles que le « Laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels » stimulent la recherche sur les risques climatiques et les dangers naturels dans le but de mieux les comprendre et de permettre la prise de mesures préventives. Le Laboratoire de la Mobilière dédié aux risques naturels consiste en une initiative commune du centre Oeschger de recherche en climatologie de l'université de Berne et de la Mobilière. Il se consacre essentiellement aux inondations, aux tempêtes et à la grêle ainsi qu'à la modélisation des sinistres en résultant.

Comité compétent

Commission Placements

Interlocuteur

Frédéric Pittet

Chargé des questions économiques

frederic.pittet@svv.ch

+41 44 208 28 94 Ligne directe

ASA | SVV

svv.ch

Association Suisse d'Assurances ASA

Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14
Case postale
CH-8022 Zurich
Tél. +41 44 208 28 28
info@svv.ch